

Le « CPIFAC- Céline Laurent Céramique » est un organisme de formation professionnelle qui propose et dispense des actions de formation en présentiel et en distanciel.

Toute commande de prestation au CPIFAC par le Client est soumise aux présentes conditions générales de vente et la signature d'un des documents contractuels prévu à l'Article 1 emporte de plein droit leur acceptation par le Client.

Article 1: L'engagement contractuel

A réception d'un devis signé, selon la demande le CPIFAC fait parvenir au Client ou à l'organisme financeur :

- s'il s'agit d'une personne morale, une convention de formation professionnelle telle que prévue par les articles L.6353-1 et D. 6353-2 du Code du Travail. L'engagement est définitif dès signature des parties concernées. Chacune reçoit un exemplaire signé et portant son cachet commercial pour les entreprises.
- s'il s'agit d'une personne physique, un contrat de formation professionnelle conformément aux articles L.6353-3 à L.6353-7 du Code du Travail. Le Client dispose d'un délai de rétractation de 15 jours calendaires à compter de la signature du contrat. L'exercice du droit de rétractation se fait par lettre recommandée avec avis de réception, conformément à l'article L6353-5 du code du travail. Passé ce délai, il règle 30% du prix de la formation au CPIFAC. Ou organisme financeur selon le règlement.(voir CGU)

L'engagement contractuel est définitif dès signature par les parties concernées.

Le CPIFAC adresse une information par email avec les informations pratiques au minimum une semaine avant le début de la session de formation.

Article 2: Prise en charge par un organisme financeur

Il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'organisme financeur.

L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription.

Article 3 : Sanction de la formation

Les attestations et certificats ne pourront être transmis qu'après l'accomplissement de la formation, et le cas échéant, après la réussite du bénéficiaire à l'examen.

Une attestation de formation est établie par le CPIFAC à l'attention du bénéficiaire, conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail.

Article 4: Prix et règlements

Tous les prix sont nets de TVA.

Le prix est fixé par le contrat ou la convention de formation. Il comprend : le coût pédagogique et technique et, le cas échéant, les supports de cours. Il ne comprend pas les frais de déplacements, d'hébergement et de repas éventuels du Client.

Article 5 : Facturation

Le dernier jour de formation, il sera remis au Client la facture du solde après règlement.

Pour les autres formations, une facture sera établie selon l'échéancier prévu dans le contrat de formation.

Conditions_générales_de_vente_2021/2022

France

**0383406749 –<https://cpifac.com>–contact@cpifac.com – SIRET
42898561800035**

Article 6: Annulation des formations

Si le nombre de participants est inférieur au nombre minimum indiqué dans la fiche de présentation de la formation, le CPIFAC se réserve le droit d'annuler le stage et les chèques d'acompte seront retournés au Client.

En cas d'annulation sans motif ou pour des motifs qui lui sont propres, le Client devra en informer le CPIFAC par email et par écrit (lettre A/R) dans les plus brefs délais, et fournir obligatoirement les justificatifs afférents.

En cas d'annulation de l'inscription par le Client moins de 15 jours ouvrables avant le début du stage, l'acompte restera à l'organisme ou au financeur (exemple CPF) selon le CGU.

En cas de force majeure, si le CPIFAC est dans l'impossibilité de poursuivre la prestation, le contrat ou la convention conclus avec le

Client sont résiliés de plein droit sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité. Le Client est toutefois tenu au paiement prorata temporis des prestations réalisées par le CPIFAC. Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le Client est empêché de suivre la formation, il peut rompre le contrat ou la convention Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérées en proportion de leur valeur prévue au contrat ou à la convention.

Article 7: Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord écrit de la société. Le Client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Article 8: Informatique et libertés

Les informations à caractères personnel qui sont communiquées par le Client au CPIFAC en application et dans l'exécution des commandes, pourront être communiquées aux partenaires contractuels du CPIFAC pour lesdites commandes. Conformément à la réglementation française qui est applicable à ces fichiers, le Client peut s'opposer à la communication des informations le concernant (RGPD). Il peut également à tout moment exercer ses droits d'accès et de rectification dans le fichier du CPIFAC.

Article 9: Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre le CPIFAC et le Client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée.

À défaut, l'affaire sera portée devant le tribunal de commerce de Paris.

France

0383406749 –<https://cpifac.com>–contact@cpifac.com– SIRET
42898561800035